

mais on ne les apercevait point d'en bas, à cause de l'épaisseur des ténèbres. Sitôt qu'on a été averti en ville du passage des vaisseaux ennemis, on a battu la générale dans la ville, et on a envoyé 40 hommes au Foulon pour s'opposer à la descente, conjointement avec les Sauvages qui y sont campés. Et avant 6 h. du matin, M. Dumas y était rendu avec 600 hommes du camp. L'après-midi on a travaillé à établir à Samos une batterie de 2 canons de 24 et d'un mortier. Les vaisseaux anglais ont brûlé au Foulon un brûlot (goélette) que nous avions dessein de leur envoyer, et ont canonné nos cajeux avec les deux bateaux qui devaient servir à les conduire au-devant des vaisseaux anglais ; mais ces cajeux ont été peu endommagés.

19. Ordonnance contre les voleurs.

Le 18 au soir et le 19 au matin, pour arrêter les vols, ou plutôt le pillage, que les voleurs font dant les maisons de la ville, on a publié en ville et dans les faubourgs une ordonnance de M. le général et de M. l'intendant, pour laquelle M. Daine est commis et autorisé à condamner à mort et à faire exécuter, le jour même, quiconque sera trouvé saisi des effets d'autrui, sans l'ordre du propriétaire, et sans suivre les formalités prescrites par l'ordonnance du roi pour l'information, le recollement et la confrontation ; mais seulement sur un simple procès-verbal fait par M. Daine en présence des accusés et des témoins qui les auront trouvés saisis des dits effets.

19. Le bombardement continue tout le jour et toujours sur la haute-ville, mais seulement avec deux mortiers.

20. juillet. Le bombardement a continué durant la nuit. Les vaisseaux anglais sont au-dessus de Saint-Michel, excepté une frégate que M. le Mercier a percée, ce matin, de plusieurs boulets de canon. Le 19, un